



REGLEMENT

CONCOURS DE RECETTES

Devenez les meilleurs ambassadeurs des SAVEURS DE NORMANDIE

ARTICLE 1

L'Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie (AREA Normandie), dont le siège social est situé au 5 avenue de Tsukuba, 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR (ci-après « l'Organisateur »), organise un concours intitulé « **CONCOURS DE RECETTES, Devenez les meilleurs ambassadeurs des SAVEURS DE NORMANDIE** » (gratuit et sans obligation d'achat).

ARTICLE 2

La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.

Le concours est ouvert aux salariés des entreprises adhérentes à la marque collective SAVEURS DE NORMANDIE. Les salariés peuvent participer uniquement par équipe (4 personnes maximum).

ARTICLE 3

La communication sur cette opération est assurée comme suit :

- Envoi mail et postal d'affiches de présentation du concours et de dossiers de candidature à chaque entreprise SAVEURS DE NORMANDIE,
- Sur l'espace adhérent du site www.saveurs-de-normandie.fr

ARTICLE 4

4.1 Comment participer ?

THEME

Le concours a pour thème cette année "*Mise en Bouche*" (sucrée ou salée), c'est-à-dire une recette que l'on sert lors d'un cocktail déjeunatoire ou dinatoire et que l'on déguste avec les doigts ou dans une petite coupelle avec une cuillère ou une fourchette.

RECETTE

Les candidats doivent réaliser une mise en bouche Normande, pour 4 personnes, alliant au minimum 2 produits SAVEURS DE NORMANDIE (1 produit de son entreprise et 1 produit d'une autre entreprise). La recette devra être accompagnée d'une photographie ainsi que d'un court argumentaire.

DOSSIER DE PARTICIPATION

Pour enregistrer leur inscription, les participants devront remplir le dossier de participation, et le transmettre à SAVEURS DE NORMANDIE avant le 31 mai 2019 par email ou voie postale :

- en complétant leurs coordonnées (nom, prénom et adresse mail) ainsi que les coordonnées de l'entreprise,
- et en précisant l'intitulé de la recette, les 2 produits SAVEURS DE NORMANDIE (ou plus) utilisés, les autres ingrédients utilisés (pour 4 personnes), le temps de préparation et de cuisson, la difficulté de la recette, son déroulé détaillé, une proposition de boisson Normande pour accompagner la recette et quelques lignes d'argumentation.

4.2 Chaque participant est informé et accepte que les informations saisies dans le(s) formulaire(s) d'inscription valent preuve de son identité. Le participant s'engage à compléter de bonne foi le(s) formulaire(s) d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à l'organisateur des informations exactes.

4.3 Pour être admise, la recette doit être originale et ne pas provenir d'un quelconque ouvrage ou livre de recettes existant.

ARTICLE 5

5.1. Procédure de sélection

Remise du dossier complet à l'AREA Normandie avant le 14 juin 2019.

Jury de sélection des 10 équipes finalistes : début septembre 2019

Les recettes seront jugées sur dossier papier par un jury de professionnels.

A l'issue de cette pré-finale, 10 recettes seront sélectionnées et un Chef Normand deviendra le parrain / le coach de chaque équipe finaliste.

Le jury, désigné par l'Organisateur, sera composé des personnes suivantes :

- 10 Chefs de restaurants Normands Parrains
- 2 représentants de l'AREA Normandie
- 1 représentant de Normandie Attractivité et de Normandie Tourisme
- 2 ambassadeurs grand public de SAVEURS DE NORMANDIE
- 1 représentant de chaque partenaire du concours

5.2. Les critères de sélection

Les critères de sélection seront :

- Respect du thème « Mise en Bouche »
- Critères créatifs: originalité de la recette (texture ou association de saveurs) / présentation...
- Choix des produits SAVEURS DE NORMANDIE utilisés (il sera tenu compte de la difficulté d'utilisation des produits choisis pour la recette ; un produit élaboré étant plus difficile à incorporer dans une recette, qu'un produit brut)
- Valorisation de la Normandie : la recette doit valoriser les produits Normands, sans exclure cependant le recours éventuel à des ingrédients d'autres régions ou pays
- Présentation de la recette (sur photographie)
- Description des différentes étapes de la recette
- Argumentaire

5.3 Parrainage par les Chefs

Au cours du mois d'octobre, chaque équipe finaliste rencontrera son Chef Parrain pour peaufiner sa recette.

5.4 Finale

Le jour de la remise des prix (le 14 novembre 2019), les 10 recettes finalistes seront mises en œuvre par l'équipe et son Chef Parrain et les 3 meilleures recettes seront désignées par le vote des convives.

ARTICLE 6

Récapitulatif du déroulé du concours :

- Date limite de remise des recettes et photos : le 14 juin 2019
- Jury de sélection et désignation des 10 équipes finalistes : début septembre 2019
- Parrainage par un Chef Normand : octobre 2019
- Vote final et Remise des prix : le 14 novembre 2019

ARTICLE 7

Si l'une des équipes gagnantes n'a pas respecté le présent règlement, elle perdra le bénéfice de sa dotation et un gagnant suppléant sera désigné.

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

Dotations individuelles :

A gagner : des Week-Ends en Normandie, des repas gastronomiques, des coffrets de produits SAVEURS DE NORMANDIE, des livrets de recettes, des cours de cuisine, des kits d'ustensiles de cuisine, des goodies, des invitations au Salon de l'Agriculture,

ARTICLE 8

Dans les 15 jours suivants le jury de sélection (septembre 2019), chaque équipe candidate se verra avisée par courrier électronique à l'adresse e-mail indiquée sur le formulaire de participation, de son résultat : retenu ou non parmi les 10 équipes finalistes.

Chaque dotation offerte est nominative et non-cessible. Chaque dotation ne peut faire à la demande du gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacée par une dotation de nature équivalente. L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, remplacer chaque dotation par une dotation de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 9

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par un jury de 3 membres désigné par l'organisateur. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit (courrier ou mail). Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du concours. Le présent règlement est soumis à la loi française.

ARTICLE 10

Chaque participant cède gracieusement, irrévocablement et de manière exclusive à l'AREA Normandie et pour une durée illimitée à compter de la 1ère exploitation de ses recettes et des photos associées, l'ensemble des droits de reproduction, d'adaptation et de représentation et à son titre par tout moyen adéquat, sur tout support de communication concernant la promotion, la publicité et la communication interne et/ou externe à l'AREA Normandie et ce quel que soit le mode de diffusion, (notamment mais pas exclusivement par édition, presse, affichage, diffusion télévisuelle, projection et/ou diffusion dans des lieux réunissant du public, réseaux de communication à distance tels qu'Internet et/ou Intranet...).

ARTICLE 11

La société organisatrice se réserve le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

ARTICLE 12

Pour participer au concours, les participants doivent fournir certaines informations les concernant.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Les participants peuvent exercer ce droit en écrivant à: AREA Normandie – 5 avenue de Tsukuba, le Pentacle – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

ARTICLE 13

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. L'organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toute perte de courrier ou de données.

ARTICLE 14

Les frais engagés pour la participation de ce concours (connexion Internet, téléphone, photocopie, courrier, ingrédients pour tester/ réaliser la recette...) sont à la charge des participants.

ARTICLE 15

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du concours. Cette demande doit être adressée, par écrit (courrier ou mail) uniquement, à Concours de recettes SAVEURS DE NORMANDIE – AREA Normandie – 5 avenue de Tsukuba, le Pentacle, 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR ou communication@saveurs-de-normandie.fr

Contact

Adresse : Concours de recettes SAVEURS DE NORMANDIE
AREA Normandie – 5 avenue de Tsukuba, le Pentacle, 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Tél : 02 31 83 11 22

E-mail : communication@saveurs-de-normandie.fr